



Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

Séance du 15 Février 2012

DLB 909/12

L'an deux mille douze et le mercredi 15 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane AUBERT, Josiane BUCHACA, Joséphine GROLEAU, Monique MOLINIER, Nadine SISTERNES

MM. Christian ALLEMANY, André BARTHES, Jean-Michel BONNAFOUX, Louis BORRAS, Michel CAUMETTE, Bernard CHAUD, Hervé COSTA, Pierre DESFOUGERES, Richard DRUILLE, Charles FAURE Robert GAIRAUD, Robert GELY, Christian JANTEL, Pierre MARHUENDA, André GALINIER, Henri GRANIER, Bruno JULIEN, Gérard LABATUT, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jacques MARTI, Michel MAS, Gaël MINIER, Henri MISTRAL Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Philippe ROUGEOT, Alain RYAUX, Henry SANCHEZ, Daniel SERIN, Alain SENEGAS, Edgar SICARD, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Michel UNAL, Claude VISTE,

Absents excusés :

MM. Gérard BARO, Adam DASILVA, André FRETAY, Alain HUC, Raymond MARTIN, Serge PASTUREL, Guy ROUDIER,

Objet : ADHESION A LA FEDEPL

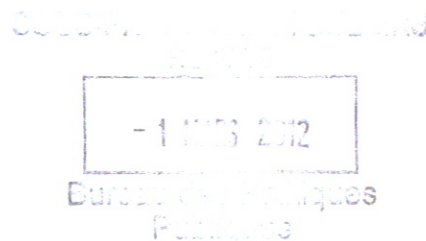
Monsieur le Président expose que, dans le cadre d'une réflexion engagée autour de la définition des orientations stratégiques de la collectivité, il convient d'appréhender toutes les procédures publiques et semi publiques de gestion que sont les sociétés d'économies mixtes et les entreprises publiques locales notamment pour ce qui intéresse les modalités de traitement des déchets.

Il rappelle que notre activité concerne bien souvent la fourniture de services à caractère industriels et commerciaux en constante évolution, tout en s'inscrivant dans un cadre juridique de droit public qui, parfois, peut apparaître inadapté.

Aussi, afin de disposer de la meilleure expertise préalable à toute démarche il propose l'adhésion à la fédération des entreprises publiques locale (FEPL).

Le comité syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales (FEDEL)

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA REGION DE PEZENAS

- 11/03 2012

Direction des Politiques
Publiques